



Plan Climat Air Energie Territorial 2025-2031

Tome 6 – Résumé non-technique de l'EES

 **CARBONE CONSULTING**
L'environnement source d'innovation et compétitivité



Version 1 du 28/05/2025

© Flers Agglo

L'ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de Flers Agglo. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l'objet d'une demande écrite aux autorités compétentes au sein de Flers Agglo.



41 rue de la Boule 61103 Flers

Standard : 02 33 64 66 00

www.flers-agglo.fr

Publié par Flers Agglo, Juin 2025.

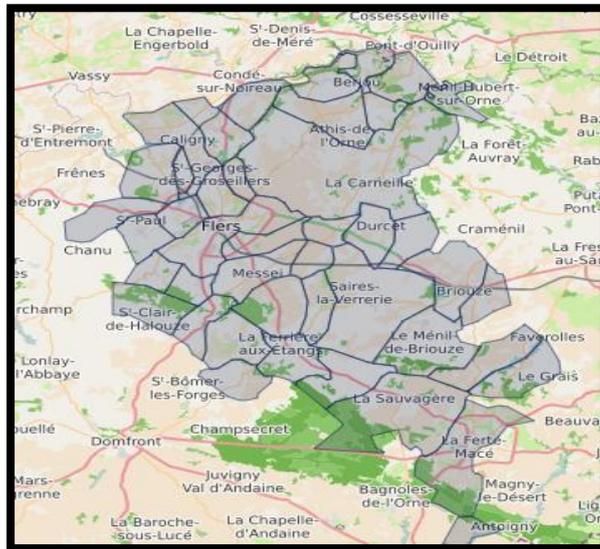
SOMMAIRE

1. PERIMETRE DE L'ETUDE	4
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE	4
1.2. LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE	4
2. METHODE	4
3. LE PCAET : UNE DEMARCHE CONCERTEE, CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE, LES CITOYENS ET LES HABITANTS	5
4. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	7
5. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES ...	12
6. JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE AIR-ENERGIE-CLIMAT	13
6.1. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU SCENARIO DU PCAET	13
6.2. SCENARIO RETENU	13
6.3. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE PCAET	18
7. L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU PCAET	23
7.1. LES IMPACTS POSITIFS DES ACTIONS SUR LES THEMATIQUES DU PCAET ET L'ENVIRONNEMENT	23
7.2. LES IMPACTS NEGATIFS ET LES POINTS DE VIGILANCE CIBLES A QUELQUES THEMATIQUES	25
8. ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000	26
8.1. ÉVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS DU PCAET SUR LES SITES NATURA 2000	26
8.2. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES ZONES NATURA 2000	27
9. MESURES ENVISAGEES POUR « ÉVITER, REDUIRE ET SI POSSIBLE COMPENSER » LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PCAET	27
10. DISPOSITIF DE SUIVI ET INDICATEURS DU PCAET	27
11. SUIVI DU PCAET ENVISAGE PAR LA COLLECTIVITE	28

1. Périmètre de l'étude

1.1. Présentation du territoire

Avec 55 000 habitants et 42 communes, Flers Agglo est le **2^{ème} pôle urbain de l'Orne**. Ce territoire est le troisième pôle économique de l'ex-Basse-Normandie et le 1^{er} pôle économique de l'Orne.



Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Flers_Agglo

1.2. La transition énergétique du territoire

Suite à la dernière fusion et la mise en place de la Communauté d'Agglomération de Flers Agglo au 1^{er} janvier 2017, certaines mesures ont déjà été prises par Flers Agglo et d'autres en sont au stade de projet. C'est dans ce contexte que les réflexions autour de la transition énergétique du territoire se déroulent avec des mesures qui sont en cours d'élaboration avec notamment la mise en place d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et de la révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Flers Agglo s'est notamment engagé dans des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et OPAH renouvellement urbain (OPAH-RU).

2. Méthode

L'*Évaluation Environnementale Stratégique (EES)* est un **processus visant à intégrer l'environnement** dans l'élaboration d'un projet ou d'un document de planification, et ce dès les phases qui précèdent la réflexion (source : ministère de la transition écologique et solidaire).

Elle est **obligatoire pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** depuis le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 qui a modifié l'article R. 122-17 du code de l'environnement.

L'évaluation environnementale poursuit plusieurs objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du PCAET, éléments fournis à travers l'élaboration de l'État Initial de l'Environnement (EIE) ;
- Aider pour les choix d'orientation de la stratégie Climat Air Énergie du PCAET au regard des impacts environnementaux possibles ;

- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques ;
- Préparer le suivi des impacts environnementaux de la mise en œuvre du PCAET.

3. Le PCAET : une démarche concertée, concertation avec les acteurs du territoire, les citoyens et les habitants

Afin de poursuivre ces objectifs, la concertation du PCAET de Flers agglomération a été menée tout au long du processus d'élaboration du document. Elle a permis de nourrir la réflexion lors de chaque phase du projet, de la construction de la stratégie à la définition du plan d'actions.

3 étapes ont structuré l'élaboration de la stratégie (avant le partage avec les acteurs du territoire et la consultation publique) : le partage de l'état des lieux initial, l'identification des enjeux et la définition de la stratégie. Pour ce faire 3 temps de travail ont été organisés :

① COPIL du 1^{er} juin 2021 : temps fort avec 7 élus de la collectivité sur 17 participants, afin de partager la première version du diagnostic, compléter/questionner/enrichir le diagnostic territorial, et proposer des enjeux pour la définition de la stratégie du PCAET. Par groupes de travail, les élus ont été amenés à échanger sur 3 temps par thématique (consommation énergétique, production d'énergies renouvelables, émissions de GES, séquestration carbone, vulnérabilité et adaptation, qualité de l'air et qualité de vie/santé).

② Comité de direction du 7 septembre 2021 : Cette réunion a rassemblé l'ensemble des membres du Comité de Direction de Flers Agglo.

Après une présentation descendante des principaux éléments du diagnostic les membres du CODIR ont été répartis en 3 groupes identiques à ceux du précédent COPIL en vue de :

- **Compléter le travail d'identification des forces, faiblesses et enjeux réalisé par les élus**
- **Identifier les leviers de la collectivité et du territoire pour y répondre**

En parallèle des temps de travail avec les membres du COPIL et du CODIR, un questionnaire a été réalisé auprès de la population afin de recueillir leurs retours autour des 7 questions.

L'enquête a été réalisée de septembre à octobre 2021. Le questionnaire a été mis en ligne sur le site internet de Flers Agglo. Au total 252 personnes ont répondu au questionnaire

③ Le comité de Direction du 8 mars 2022 : Dans la poursuite de la réunion précédente, les membres du Comité de Direction ont été sollicités une seconde fois. 19 personnes ont participé à ce travail.

Sur les 6 thématiques identifiées précédemment, chaque membre a pu s'exprimer sur les priorités d'enjeux afin d'aboutir à une hiérarchisation des enjeux.

Lors de la phase de partage de la stratégie : Organisation d'ateliers de concertation afin de partager la stratégie et identifier les actions à mettre en place :

① Un questionnaire a été envoyé aux communes de Flers agglo afin d'identifier les actions réalisées et /ou en projet sur leur territoire (urbanisme, patrimoine bâti, économie, ressources naturelles et déchets, énergie, mobilité, vie/animation locale, sensibilisation /éducation /communication, qualité de l'air, de connaître leurs attentes vis-à-vis du PCAET, d'identifier quel pourrait être leur rôle dans le PCAET. 30 communes sur 42 ont répondu.

② Un forum des acteurs organisé le 19 septembre 2024.

Cette réunion a été un temps de partage avec les acteurs du territoire afin de/d' :

- Esquisser les chemins pour concrétiser la stratégie
- Proposer des pistes d’actions incontournables pour la mise en œuvre du PCAET de Flers Agglo (en prenant en compte les compétences des acteurs du territoire)

Après une présentation de la démarche, de la synthèse du diagnostic et des objectifs de la stratégie du PCAET, des ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants : **L'aménagement du territoire et la mobilité** (rénovation des bâtiments, mobilité, précarité énergétique, ...), **L'agriculture et la forêt** (changement de pratiques agricoles : économie d'énergie, réduction des intrants... + gestion durable des forêts, plantations, séquestration, ...), **les activités économiques** (économie d'énergie, éco-conception, économie circulaire, ...), **Les énergies renouvelables** (énergie citoyenne, autoconsommation, production mutualisée, facilitation des projets, ...)

③ Le labo participatif et citoyen du 19 septembre 2024

A l’image de ce qui a été fait avec les partenaires, un temps de présentation et de travail a été organisé avec les habitants du territoire

Cette réunion a été un temps de partage avec les habitants du territoire afin de :

- Proposer les premières pistes d’actions incontournables pour la mise en œuvre du plan climat
- Suggérer de nouveaux partenariats ou « façons d’agir » faisant contribuer les associations, les citoyens...
- Proposer des actions sur lesquelles les habitants sont susceptibles de s’engager

Après une présentation de la démarche, de la synthèse du diagnostic et des objectifs de la stratégie du PCAET, des ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants : **J’habite – Le logement, agir chez soi...** (Sobriété, rénovation, précarité énergétique, ...), **Je me déplace – La mobilité** (Besoins et modes déplacements, habitudes, infrastructures, ...), **Je consomme – La consommation (y compris la question des déchets)** (Alimentation, biens de consommation, vêtements, ..., économie circulaire), **Je favorise le développement des énergies renouvelables** (Achats d’électricité vertes certifiées, Énergie citoyenne, autoconsommation, production mutualisée, facilitation des projets, ...), **sujets transversaux : La qualité de l’air & l’adaptation aux effets du changement climatique**

Les différentes méthodologies et contributions des différents temps de concertation sont développés plus en détail dans le tome 2 du PCAET (stratégie et concertation).

Analyse de l'état initial de l'environnement

Le diagnostic et l'État Initial de l'environnement du PCAET permettent de mettre en avant les principaux enjeux de chacun des deux documents, résumés dans le tableau ci-après.

	Enjeux Climat Air Énergie	Enjeux EES
Consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les consommations d'énergie dans les secteurs prioritaires, tout en développant l'activité économique et l'accueil de nouvelles populations ; ▪ Réduire la facture énergétique / lutter contre la précarité énergétique (résidentiel / transport) > logements avant 1970 particulièrement, voir 1990 ; ▪ Apporter des conseils sur la maîtrise de l'énergie directe et indirecte (conséquence des modes de consommation). <p>Secteurs les plus consommateurs :</p> <p>32.9% par le résidentiel 27.6% par le transport 13.9% par l'industrie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une diminution importante des consommations énergétiques notamment d'origine pétrolières pour réduire la dépendance à ces ressources et réduire les émissions de GES ; ▪ Le soutien aux modes de déplacements alternatifs pour les trajets répétitifs permettrait de réduire les émissions de GES ; ▪ Améliorer les conditions et le cadre de vie des ménages en précarité énergétique pour réduire leur vulnérabilité accrue ; ▪ Limiter les effets rebonds sur les milieux naturels.
Émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les émissions de GES ; ▪ Accompagner / encourager / soutenir le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole et autres secteurs économiques ; ▪ Limiter le changement climatique et ses effets ; ▪ Anticiper et s'adapter (stress hydrique, etc.). <p>Secteurs les plus émetteurs :</p> <p>45.4% par l'agriculture 22.9% par le transport routier 12.6% par le résidentiel</p>	
Énergies Renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter la part d'énergie produite sur le territoire en exploitant tous les gisements (dont l'énergie de récupération, méthanisation, ...) ; ▪ Valoriser la chaleur fatale ; ▪ Créer de la valeur économique sur le territoire (compétences / et financières) ; Impliquer la population pour faciliter l'acceptation (énergie citoyenne) ; 	

<p>Présentation des réseaux de transports et de distribution de l'énergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre le développement de la production locale d'énergies renouvelables et leur intégration dans les réseaux, tout en favorisant l'autoconsommation, le stockage ainsi que les smart grids ; ▪ Planifier des formes urbaines efficaces en énergie tout en limitant l'étalement urbain ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approfondir les connaissances sur le potentiel EnR du territoire en limitant les possibles effets rebonds de leur exploitation sur les milieux ; ▪ Développer les réseaux de chaleur renouvelables ; ▪ Intégrer la préservation de la biodiversité, des paysages et la limitation des nuisances lors des phases de travaux des réseaux ; ▪ Protéger la ressource en eau, optimiser les structures et leur dimensionnement ainsi que les réseaux en place ;
<p>Séquestration</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter l'artificialisation des sols ; ▪ Maintenir / Développer les forêts, boisements et linéaires bocagers et en améliorer la gestion ; ▪ Valoriser les prairies permanentes et encourager les pratiques agricoles permettant d'augmenter la séquestration ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réflexion sur les règlements d'urbanisme / d'aménagement pour favoriser les plantations / projets qui séquestrent du CO2. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner la transition des pratiques agricoles ; ▪ Limiter l'imperméabilisation des sols ; ▪ Préserver les milieux thermophiles ainsi que les milieux à forts services écosystémiques tels que les zones humides ;
<p>Qualité de l'air</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur ; ▪ Importance des émissions indirectes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminuer la concentration des polluants atmosphériques dans l'atmosphère. ▪ Réduction de la pollution atmosphérique par l'accompagnement aux changements de pratiques, que ce soit en matière de mobilité, de pratiques agricoles, industrielles et d'aménagement urbain.
<p>Vulnérabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et anticiper les impacts sur les activités économiques (agricoles, économiques, autres) ; ▪ Prendre en compte le risque retrait/gonflement d'argile dans les constructions et projets d'aménagement. ▪ Vulnérabilité énergétique liée au logement et au transport ; ▪ Préparer la population, à une implication active dans la gestion des épisodes de crise (notamment vers les populations fragiles) ; ▪ Prévenir les problèmes de qualité et approvisionnement en eau ; ▪ Anticiper une augmentation des inondations, risque de remontée de nappes sur le territoire ; ▪ Anticiper les risques de sécheresses 	<p>Ressource en eau et biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restaurer la qualité des cours d'eaux et préserver leur biodiversité ; ▪ Assurer les continuités écologiques ; ▪ Limiter l'artificialisation des sols ; ▪ Préserver les différents milieux : zones humides, bocages etc ; ▪ Améliorer la gestion de l'eau en quantité et qualité ; <p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutter contre la vulnérabilité des cultures faces aux effets du changement climatique (sécheresses, inondations...) ; ▪ Lutter contre la vulnérabilité de l'élevage (parasites, maladies...) ▪ Promouvoir un changement de pratiques.

	<p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'offre de santé dans un territoire où la population est vieillissante, à faible densité et mal desservie. ▪ Faciliter l'accès à la connaissance des populations sur les risques issus du changement climatique. <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir et maintenir la vigilance sur les risques associés aux mouvements de terrain, sols pollués, et les retraits et gonflement des argiles ▪ Prendre en compte les risques technologiques sur le territoire.
--	---

Les enjeux présentés par le tableau précédent ont permis de faire ressortir **6 principales thématiques de ce document dont une thématique transversale complémentaire** à savoir :

- Les incidences sur le climat (atténuation et adaptation) ainsi que l'énergie ;
- Les incidences sur la qualité de l'air ;
- Les incidences sur les déchets et l'économie circulaire ;
- Les incidences sur la ressource en eau et le cycle de l'eau ;
- Les incidences sur les milieux naturels et la biodiversité ;
- Les incidences sur la santé et la qualité de vie ;

Ces thématiques ont été élaborées afin de faciliter la mise en cohérence des enjeux environnementaux transversaux et de proposer une analyse plus pertinente. La thématique portant sur les déchets et l'économie circulaire a quant à elle été élaborée suivant un choix de la collectivité, en guise de thématique complémentaire, transversale qui facilite le lien entre le PCAET et le volet ressource du label territoire engagé en transition écologique (TETE).

Le tableau suivant justifie le choix de ces 5 thématiques au regard des enjeux du territoire issu des diagnostics du PCAET et de l'EIE, de la nécessité d'étudier l'impact du plan d'actions sur les thématiques de l'EIE, ainsi que de la prise en compte d'une thématique complémentaire transversale faisant le lien entre PCAET et d'autres démarches.

Thématiques choisies		Justifications
1	Climat/ énergie	<p>Cette thématique permet de faire le lien entre l'évaluation environnementale stratégique et le PCAET.</p> <p>Cette thématique se justifie car l'atténuation et l'adaptation au changement climatique encadré sous le thème climat, sont des sujets permettant d'appréhender des effets de façon globale, et aussi d'observer des effets sur des thématiques sur lesquelles le PCAET dispose d'une marge d'action forte. L'énergie jouant un rôle prédominant dans l'atténuation au changement climatique et étant aussi une thématique sur laquelle le PCAET a une marge d'action forte, celle-ci a été jointe à la thématique climat pour renforcer l'aspect transversale de ces thématiques.</p>
2	Qualité de l'air	<p>Cette thématique se justifie au regard de la forte marge d'action dont dispose le PCAET et de l'aspect transversal des problématiques associés à la qualité de l'air. Que cela soit dans la pluralité de ces origines ou bien de ces effets.</p> <p>Les multiples pollutions de l'air (SO2 ; Nox ; PM10 ; etc.) provenant des multiples secteurs différents (Résidentiel, agriculture, transport, etc.) sur ce territoire justifient également la prise en compte de cette thématique.</p>
3	Déchets et économie circulaire	<p>Cette thématique fait le lien entre la thématique déchets de l'EIE, et fait le lien avec la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique, intégrant le volet Climat Air Energie, et le volet Economie Circulaire. L'économie circulaire étant un sujet particulièrement transversal, sa prise en compte permet d'avoir un regard global sur toutes les thématiques associés et associables aux différents piliers de l'économie circulaire.</p> <p>Le territoire n'atteignant pas encore la totalité des objectifs de la LTECV vis-à-vis du taux de valorisation matière et organique ainsi que celui visant la diminution des déchets enfouis, cela renforce la nécessité de prise en compte de cette thématique.</p>
4	Ressource en eau / cycle de l'eau	<p>Cette thématique se justifie par l'importance de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique ainsi que par la qualité et la quantité de la ressource disponible sur le territoire et les pressions des usages qu'elle subit notamment via l'agriculture et l'industrie.</p> <p>Par ailleurs, des problèmes quantitatifs sont présents en période d'étiage qui vont s'accroître sous l'effet du changement climatique. De plus, les cours d'eaux du territoire présentent un fort intérêt écologique.</p>
5	Milieux naturels et biodiversité	<p>Cette thématique se justifie au regard des spécificités du territoire. En effet, 85% de la surface de territoire est occupée par des espaces naturels ou agricoles dont 76% sont des surfaces agricoles. Il dispose d'espaces riches en biodiversité et vulnérables, tel que le paysage bocager, des zones humides, des milieux aquatiques riches et vulnérables ainsi que de nombreux cours d'eau. De plus, le territoire dispose d'un site Natura 2000 et de 7 ZNIEFF.</p>

		<p>Les pressions infligées aux milieux naturels par l’occupation des sols, les activités humaines, l’exploitation agricole et des ressources naturelles, justifient d’étudier l’impact du plan d’actions du PCAET sur cette thématique.</p> <p>Les milieux naturels et la biodiversité sont particulièrement fragilisés par les activités humaines ce qui décuple leur vulnérabilité face au changement climatique. Cela renforce l’intérêt de leur sauvegarde afin de sauvegarder leurs fonctions écologiques, leurs services écosystémiques et améliorer la résilience des territoires.</p>
6	Santé et qualité de vie	<p>Elle se justifie car elle permet d’exposer les impacts du plan d’actions PCAET sur la qualité de vie et la santé de la population du territoire. Il s’agit d’un enjeu fort porté par la collectivité, afin de conserver un cadre de vie de qualité pour les habitants, mais aussi de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.</p> <p>La population vieillissante, les caractéristiques du territoire, l’accès aux soins ainsi que la vulnérabilité de certaines populations face au changement climatique, justifient d’autant plus la prise en compte de cette thématique.</p>

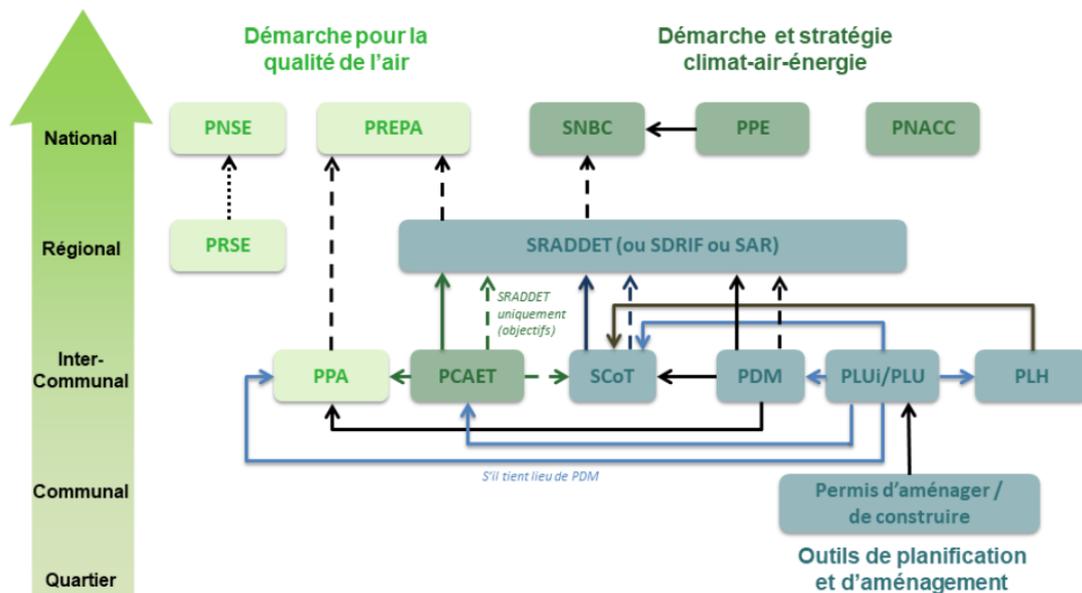
Bien que les activités humaines ne soient pas explicitement l’une des thématiques de l’EES, l’impact envisagé des actions du PCAET sur celles-ci sera explicité dans les opportunités, points de vigilance et recommandations de l’EES.

4. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes

Le PCAET fait partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire et il est important de le repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus.

La cohérence entre les uns et les autres doit être recherchée. Deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte :

- Être compatible avec signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales » ;
- Prendre en compte signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».



Légende:

- « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- > « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
-> Constitue un volet

- ➔ Le PCAET doit être compatible avec les règles du SRADDET ;
- ➔ Le PCAET doit prendre en compte le SCoT, les objectifs du SRADDET et la SNBC tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même prise en compte (il n'y a pas de SCoT sur le territoire de Flers Agglo);
- ➔ Le PLU / PLUi doit être compatible avec le PCAET ;
- ➔ Le PCAET doit être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère.

Le PCAET ci-présent est compatible avec les règles du SRADDET Normandie, et il prend en compte les objectifs du SRADDET Normandie, la SNBC2, la LTECV, le Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) ainsi que l'AMI « Territoires Durables 2030 »

5. Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie air-énergie-climat

5.1. Méthodologie d'élaboration du scénario du PCAET

Les domaines de réduction des émissions de GES, des consommations d'énergie, des émissions de polluants atmosphériques, et d'augmentation de la production des énergies renouvelables et de la séquestration carbone ont été soumis à la définition d'objectifs chiffrés par secteur, pour les horizons 2030 et 2050.

La stratégie du PCAET retenue par les élus est cohérente avec les objectifs réglementaires fixés par le SRADDET Normandie, le PREPA, la SNBC2 et l'AMI, mais selon une proratisation de ces objectifs afin de les adapter au territoire de Flers Agglo.

Le scénario stratégique final a été élaboré à l'aide d'un outil de scénarisation. Cet outil permet de construire des scénarios constitués d'un ensemble d'actions-types et d'évaluer leurs impacts sur les consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques et la séquestration carbone jusqu'en 2050.

L'analyse environnementale se base sur le scénario final, croisée avec les enjeux environnementaux prioritaires issus du diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement avec les thématiques transversales voulus par la communauté. Pour le scénario, les objectifs fixés sur l'énergie, les GES, les énergies renouvelables, les polluants atmosphériques et la séquestration carbone sont rappelés, les ambitions de la stratégie d'adaptation au changement climatique également, puis l'EES vient apporter l'analyse environnementale en intégrant les incidences positives et les incidences négatives potentielles.

5.2. Scénario retenu

Les objectifs du scénario retenu ont été proratisés pour répondre aux objectifs de la SNBC2, le SRADDET, la PPE et l'AMI Territoire durable 2030 à l'échelle du territoire de Flers Agglo. Un travail d'adaptation a été réalisé pour les objectifs du SRADDET qui se définissent par rapport à l'année 2015 afin de les adapter à la dernière année disponible dans les données de l'ORECAN, l'année 2021.

La consommation énergétique

Une diminution de 46% des consommations en 2050 par rapport à 2021, baisse qui s'aligne sur les objectifs fixés par le SRADDET (-50%).

Scénario	Objectif 2030	Objectif 2050
Diminution des consommations énergétiques par rapport à 2021	-18%	-46%

Avec une déclinaison sectorielle comme suit (objectif par rapport à 2021) :

Secteur	Objectif 2030	Objectif 2050
Résidentiel	-21%	-44%
Tertiaire	-12%	-32%
Transport	-17%	-61%
Agriculture	-15%	-52%
Industrie	-21%	-28%

Les émissions de GES

Une diminution de 66% des émissions de GES à l'horizon 2050, par rapport à 2021, en accord avec les objectifs fixés par le SRADDET et la SNBC2.

Scénario	Objectif 2030	Objectif 2050
Diminution des émissions de GES par rapport à 2021	-21%	-66%

Avec une déclinaison sectorielle comme suit (objectif par rapport à 2021) :

Secteur	Objectif 2030	Objectif 2050
Résidentiel	-35%	-60%
Tertiaire	-28%	-56%
Transport	-18%	-92%
Agriculture	-13%	-50%
Industrie	-53%	-83%
Déchets	-97%	-99%

Les émissions de polluants atmosphériques

Limiter les émissions de polluants atmosphériques pour d’une part respecter les objectifs imposés par le PREPA, et d’autre part pour diminuer la concentration de polluants dans l’atmosphère afin de limiter l’exposition des populations aux pollutions de l’air.

La diminution des émissions de polluants atmosphériques suit les objectifs imposés par le PREPA comme suit :

Objectifs par rapport à 2005	SO2	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	NH3
Situation en 2015	-67%	-42%	-30%	-39%	-52%	-7%
Objectif pour 2030 vs 2012	-77%	-69%	-57%	-57%	-52%	-13%

Les objectifs de la collectivité concernant la diminution des émissions de polluants atmosphériques sont conformes aux exigences formulées par le PREPA puisque alignés sur ceux-ci.

Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques



La séquestration carbone

La séquestration carbone se décline en 2 objectifs :

Le maintien du stockage de carbone actuel.

Le premier levier d’amélioration de la séquestration carbone réside dans la limitation de l’artificialisation des sols, afin de limiter la réduction des capacités de séquestration carbone.

L’augmentation de capacité de séquestration carbone du territoire : l’objectif est d’atteindre la neutralité carbone en 2050 fixée par le territoire. Pour cela, la communauté doit accroître sa séquestration carbone de 92% en 2050, soit une augmentation annuelle de 2 à 3% par an à partir de 2023. Cela si et seulement si, les objectifs de réduction des émissions de GES du territoire sont respectés. Dans le cas contraire, sur la base du niveau d’émissions 2021, l’atteinte de la neutralité carbone nécessiterait de séquestrer 12 fois plus de carbone que ce que le territoire a séquestré en moyenne sur la période 2012-2018. Afin d’atteindre cet objectif plusieurs leviers ont été intégrés.

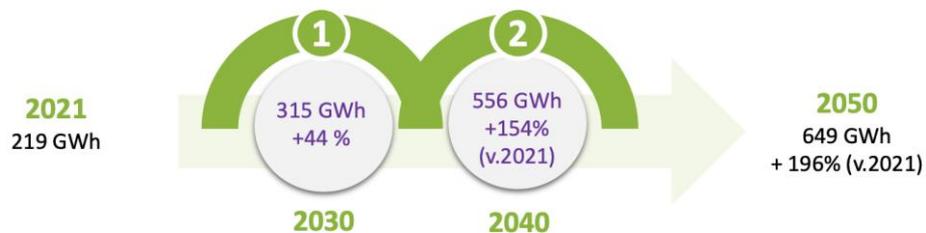
La production d'énergie renouvelable et de récupération

Les objectifs nationaux et régionaux de production des énergies renouvelables ont été appliqués au territoire et ce sont ceux-ci qui ont été retenus comme objectifs du PCAET.

Les objectifs de production d'EnR&R aux échéances 2026, 2030 et 2050 ont été calculés sur base des consommations d'énergies projetées à ces mêmes échéances. C'est-à-dire en prenant en compte que celles-ci allaient diminuer suivant les objectifs des réductions des consommations d'énergie présentée au-dessus, qui se rapportent à l'année 2021 (-12% en 2026, -18% en 2030 et -46% en 2050). Le non-respect de ces objectifs de réduction des consommations impliquerait d'augmenter massivement les objectifs de production d'EnR&R pour compenser.

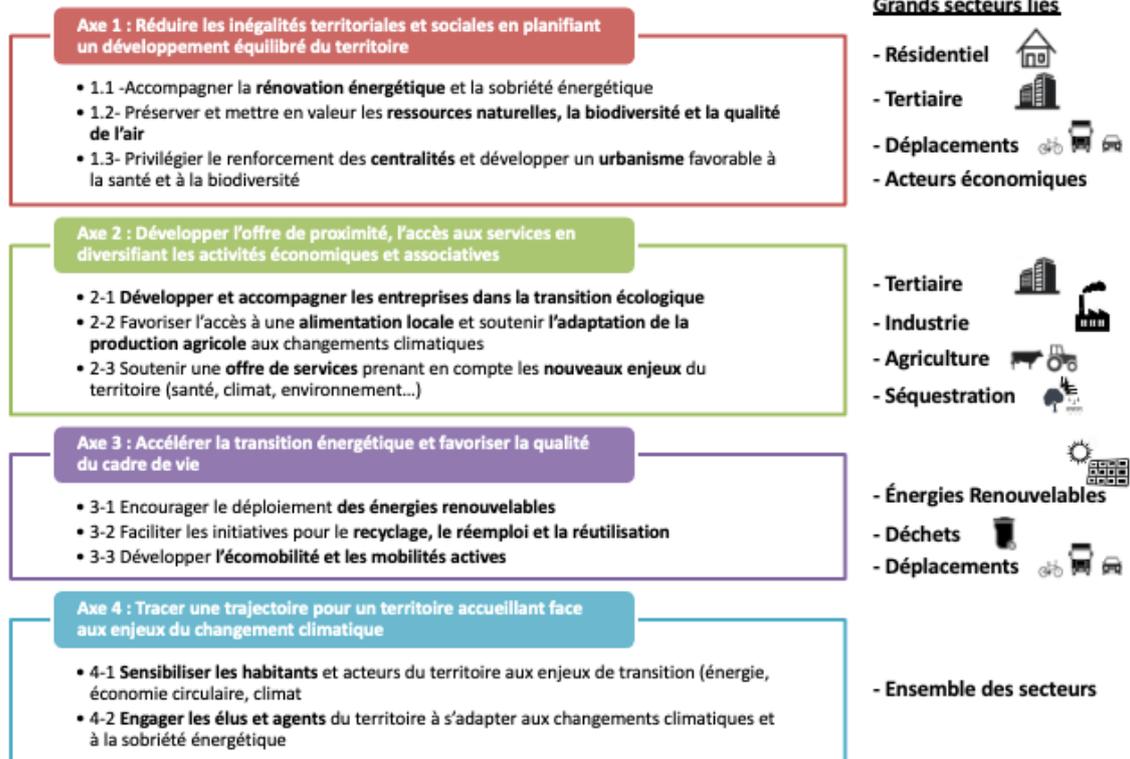
	2026	2030	2050
Objectif de la part d'EnR&R dans la production	24%	+32%	+100%
Production ENR&R (GWh)	258	315	649

Objectifs d'augmentation de la production d'ENR => 2050



Le scénario retenu est celui généré pour s'accorder aux objectifs théoriques proratisés de la SNBC 2, du SRADDET, de la PPE et de l'AMI « Territoire durable 2030 ». Malgré la difficulté d'atteindre ces objectifs théoriques, la collectivité a souhaité les inscrire comme objectifs de son PCAET.

La stratégie retenue par Flers agglo se découpe en 4 axes divisé en 2-3 sous axes de la façon suivante :



5.3. Analyse environnementale de la stratégie PCAET

		Analyse environnementale	
		Incidences positives	Incidences négatives
<p>1. La lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation) – Climat et Energie</p>	<p>Concernant le volet atténuation, la stratégie globale du PCAET se veut relativement ambitieuse, malgré la non-atteinte des objectifs fixés par le SRADDET et la SNBC2, et l'évaluation environnementale identifie de nombreux points positifs concernant cette thématique. Les objectifs fixés en termes de rénovation énergétique des logements et du secteur tertiaire, le report modal envisagé vers des mobilités décarbonées, ainsi que la modification des pratiques agricoles et industrielles vont permettre de diminuer les consommations énergétiques et les émissions de GES énergétiques et non énergétiques (secteur agricole). La particularité du territoire, très rural et doté d'un important secteur agricole, ne facilite pas la réduction des émissions de GES au total (45% des émissions proviennent du secteur agricole).</p> <p>Par ailleurs, la stratégie prévoit de décupler la production d'énergie renouvelable à l'échelle du territoire, avec un objectif d'une couverture énergétique du territoire à hauteur de plus de 100% en 2050 (avec un objectif intermédiaire de 32% en 2030). Cet objectif permet la transition énergétique à travers l'utilisation d'une énergie décarbonée, ainsi qu'en favorisant l'autonomie énergétique du territoire, dans une logique de résilience plus large.</p> <p>La stratégie prévoit également la préservation et l'amélioration des stocks de carbone du territoire en maximisant le potentiel de séquestration. Cet aspect contribuera à l'atteinte de la Neutralité Carbone à horizon 2050.</p> <p>De manière analogue, pour l'adaptation au changement climatique les effets soulevés par l'évaluation environnementale seront très positifs. Avec un volet</p>	<p>L'analyse environnementale relève peu d'incidences négatives potentielles de la stratégie sur les volets de l'atténuation et de l'adaptation, néanmoins certains aspects méritent une vigilance :</p> <p>Le dynamisme engendré par les ambitions de la stratégie aura des impacts positifs en termes d'activité économique, notamment pour le développement de la filière ENR. Néanmoins, la production d'ENR contribue au développement de la consommation d'énergie, plutôt qu'à privilégier en priorité la sobriété et l'efficacité énergétique. Le développement économique contribuera également à la consommation et à l'émission de GES, ces activités continueront donc d'avoir un impact sur le changement climatique.</p> <p>Par ailleurs, l'adaptation au changement climatique est bien intégrée, néanmoins un point de vigilance peut être relevé concernant la consommation d'espace nécessaire à la transition annoncée (infrastructures dédiées au développement économique, à la mobilité, ou au développement des ENR par exemple) qui pourrait être réalisée au détriment d'espaces (semi)naturels participants à la capacité de résilience du territoire.</p>	

Analyse environnementale	
Incidences positives	Incidences négatives
<p>dédié à l’adaptation et à la résilience, la stratégie se veut ambitieuse et cohérente au regard des risques auxquels le territoire est et sera exposé.</p> <p>La stratégie prévoit notamment d’aménager le territoire dans une logique d’adaptation, via une meilleure prise en compte des risques naturels, mais également en intégrant les enjeux Climat Air Energie au sein du futur PLUiH. Par ailleurs, la rénovation de nombreux logements et bâtiments publics et la végétalisation des espaces publics permet de mettre en place des solutions visant à accroître la résilience du territoire et le confort de vie de ses habitants.</p> <p>Dans la même dynamique, le PAT facilitera l’amélioration de la résilience alimentaire du territoire.</p> <p>Les incidences sur l'adaptation et l'atténuation au changement climatique sont très positives du point de vue de l'évaluation environnementale.</p>	
<p>2. Qualité de l’air</p> <p>La santé et la qualité de vie des habitants sont au cœur des politiques menées par Flers Agglo. Ce qui se traduit dans le PCAET par un sous axe intégrant la préservation de la qualité de l’air. Comme démontré précédemment, Flers Agglo est déjà dans une dynamique positive pour atteindre les objectifs fixés par le PREPA, avec des objectifs déjà atteints pour 2029 pour certains polluants.</p> <p>En complément, la stratégie du PCAET souligne la nécessité d’accompagner l’adaptation des modes de vie, de production, de construction et de consommation pour améliorer la qualité de l’air du territoire (à destination des habitants, des acteurs économiques dont les agriculteurs...). Un objectif spécifique est développé sur le chauffage des logements (substitution du chauffage fioul).</p>	<p>L'analyse environnementale met un point de vigilance lié à la qualité de l'air en lien avec le développement du bois énergie, malgré un réel souhait de la collectivité d'agir sur cette problématique.</p> <p>Le scénario de développement des EnR&R fixe l’objectif d’une augmentation de l’utilisation de la filière bois-énergie sur le territoire d’ici 2030 et 2050. L'analyse environnementale met un point de vigilance lié à la qualité de l'air (encadrement nécessaire des filtres à particules liés aux installations de bois-énergie).</p>

Analyse environnementale		
	Incidences positives	Incidences négatives
	Également, la stratégie du PCAET vise une transition des mobilités sur le territoire, notamment en réduisant l’usage de la voiture, et en développant l’usage des transports publics, du covoiturage, des modes actifs ou encore en promouvant une mobilité décarbonée. Cela va permettre l’amélioration de la qualité de l’air.	
3. Déchets et économie circulaire	<p>Le PCAET de Flers Agglo inscrit le développement et l’accompagnement des entreprises dans la transition écologique, avec une action opérationnelle spécifique sur la démarche d’Economie Circulaire dans laquelle l’agglomération est engagée.</p> <p>Par ailleurs Flers Agglo a fait le choix d’appuyer sur le recyclage, le réemploi et la réutilisation dans un sous axe de la stratégie du PCAET, et en lien avec l’AMI régional Territoire Durable 2030. Le PCAET aura des impacts positifs en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets, ainsi que sur le réemploi de matériaux (notamment dans les projets de construction et d’aménagement).</p>	L'analyse environnementale met en avant un point de vigilance avec le développement important des énergies renouvelables et les ambitions de rénovation importante. En effet, la gestion des déchets en lien avec l’obsolescence des matériaux et machine et le volume de déchets BTP généré pourrait engendrer une charge plus importante pour les secteurs de gestion, recyclage et de traitement des déchets. Il apparaît essentiel d'assurer une démarche d'économie circulaire en parallèle.
4. Ressource en eau / cycle de l’eau	<p>La stratégie d’adaptation prévoit de structurer une politique en faveur de l’eau et du climat.</p> <p>La stratégie d’adaptation prévoit la mise en place d’un Projet Alimentaire Territorial, favorisant ainsi le développement de pratiques agricoles plus vertueuses et durables, qui impliqueront potentiellement l’adoption de nouvelles cultures moins consommatrices d’eau.</p>	Même si des efforts sont réalisés pour limiter le changement climatique, des tensions risquent de persister sur les masses d'eau superficielles ou souterraines, ainsi que des conflits d'usage, particulièrement en période de sécheresse.

Analyse environnementale		
	Incidences positives	Incidences négatives
	<p>Le changement souhaité des modes de vie et de consommation, l'adaptation du secteur agricole, les actions de végétalisation et de désimperméabilisation ... vont permettre de diminuer les consommations d'eau sur le territoire et également de favoriser le cycle de l'eau, ce qui aura un impact très positif sur la gestion et la pérennité de la ressource dans un contexte de changement climatique</p>	
5. Milieux naturels et biodiversité	<p>La stratégie PCAET soutient la préservation et la mise en valeur des ressources naturelles, et la préservation de la biodiversité et dans une perspective d'une « nature au service de l'atténuation et de l'adaptation au Changement Climatique ».</p> <p>La stratégie s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone en 2050, traduite par des objectifs ambitieux de séquestration carbone supplémentaire, via la plantation de forêts et la plantation de haies.</p> <p>Flers agglo est engagée dans une politique visant à soutenir la biodiversité, pour la restauration des milieux naturels, mais également en lien avec des actions d'adaptation au changement climatique (désimperméabilisation, végétalisation en milieu urbain, trame noire...)</p> <p>Enfin, l'ambition de réduction des polluants atmosphériques, ou encore la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial permettra également de réduire les pressions sur les milieux naturels et la biodiversité, dû aux polluants, ou encore à l'utilisation de pesticides par exemple.</p>	<p>Le développement des énergies renouvelables et des réseaux, par les aménagements que cela nécessite, peuvent avoir un impact négatif sur la biodiversité et les continuités écologiques.</p> <p>Le scénario a un impact modéré sur la biodiversité et les continuités écologiques. Il existe également un risque d'altération des écosystèmes et de la biodiversité à cause du changement climatique.</p>

Analyse environnementale		
	Incidences positives	Incidences négatives
6. Santé et qualité de vie	<p>Flers Agglo met la santé au cœur de sa stratégie du PCAET. Elle développe notamment tout un sous axe dédié à l’urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité. La stratégie intègre la qualité de l’aménagement des centralités (villes et bourgs structurants), un urbanisme intégrant le changement climatique et notamment les épisodes de chaleur.</p> <p>Flers Agglo met en avant la création de lieux de vie, via la rénovation des espaces publics, la création de lieux de rencontre afin de favoriser les liens sociaux. La ville est abordée comme milieu de vie, avec un impact favorable sur la santé et la qualité de vie (par la modification des pratiques de mobilités, la qualité des aménagements urbains, le développement de la nature en ville, la lutte contre les ilots de chaleurs...).</p> <p>Le PCAET s’articule avec la politique de santé menée par Flers Agglo, en insistant sur le soutien à l’offre de services (qualité des services à la population, installation de praticiens de santé, augmentation des pratiques sportives et culturelles), participant à préparer le territoire face à des évènements de crise (par exemple en cas de crise climatique, en assurant une offre de soin aux habitants).</p>	<p>Un point de vigilance est soulevé par l'évaluation environnementale stratégique quant aux ambitions de végétalisation. La végétalisation peut être responsable de la prolifération d'espèces invasives ou porteuses de maladies vectorielles, ou allergènes. Les actions de végétalisation devront s'accompagner de mesures permettant de limiter ou d'éviter ces risques.</p> <p>Par ailleurs, les divers aménagements, notamment dans le cadre de site de production ENR, risquent d’altérer les paysages du territoire.</p>

6. L'analyse environnementale du PCAET

La présente analyse des incidences environnementales prévisibles du PCAET croise les cinq thématiques choisies et inspirées de l'État Initial de l'Environnement avec les fiches-actions. Elle reprend les incidences positives, négatives, ou neutres, et les points de vigilance pour chaque thématique ; les effets cumulés, en prenant en considération les actions mises en œuvre pouvant avoir l'impact le plus significatif sur l'environnement (effet notable), que ce soit de manière négative ou positive (cf. Tome 5).

À partir de cette première analyse, les actions présentant les principaux enjeux ont été évaluées en prenant en considération les impacts directs et indirects.

6.1. Les impacts positifs des actions sur les thématiques du PCAET et l'environnement

L'ensemble des actions du PCAET a des incidences positives sur les thématiques de l'État Initial de l'Environnement, même si certaines présentent des points de vigilances. En effet, les points de vigilance ne sont pas synonymes d'externalités négatives. Ils sont là pour présenter des failles éventuelles de certaines actions.

À titre d'exemple, l'action 27 « **Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables** » présente des points de vigilance sur 4 des 6 thématiques. Néanmoins, cette action aura globalement des incidences positives sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique grâce au développement des EnR et aux bénéfices que celles-ci induisent.

Sur l'ensemble du plan d'actions du PCAET (regroupant 44 actions), **14 actions ne présentent que des incidences positives sur les 6 thématiques identifiées.**

↳ Incidences positives sur le climat et l'énergie

43 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique.

Le PCAET portant comme objectif de répondre aux enjeux Climat, Air, Energie, remplit son rôle ici, où la quasi-totalité de ses actions (43/44) présentent des incidences positives, tandis qu'une action a été jugée comme étant neutres sur cette thématique.

Les incidences positives sur le climat passent principalement par l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. L'atténuation est principalement entraînée par la **diminution des consommations énergétiques**, la **diminution des émissions de GES**, ainsi que l'amélioration de la **séquestration du carbone**. La séquestration du carbone est soutenue par diverses action grâce à de la végétalisation, de la plantation de haie, la préservation des terres agricoles et des milieux naturels. L'adaptation au changement climatique est principalement réalisée par **l'adaptation des pratiques agricoles**, la **promotion de nouvelles pratiques alimentaires** ainsi que par le **renforcement de la résilience** des milieux naturels et la **sauvegarde de la biodiversité**. Les actions de l'axe 1 « Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire » et l'axe 2 « Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives » étant celles avec le plus d'incidence positives sur le climat et l'énergie

Pour le volet climat spécifiquement, les actions de mobilité que sont les actions du sous axe 3 de l'axe 3 « Développer l'écomobilité et les mobilités actives » ont un impact particulièrement ciblé sur l'atténuation du changement climatique.

Par ailleurs, le volet énergie est bien appréhendé grâce aux actions du sous axe 1 de l'axe 1 « Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique » ainsi que les actions 26 et 27, respectivement « Accompagner la planification énergétique territoriale » et « Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables »

Incidences sur la qualité de l'air

33 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Cette thématique est principalement appréhendée au travers de l'action 10 « Sensibiliser et faire évoluer les pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air ». Néanmoins, bien que le reste des actions ne se focalise pas principalement sur la qualité de l'air, elles auront pour incidence des effets positifs sur celle-ci comme les actions du sous axe 2 de l'axe 2 « Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques » par la **réduction des pollutions** liés au transport et de l'agriculture ainsi que la possible **captation des particules fines** par les plantes. Les actions du sous axe 3 de l'axe 3 « Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives » ont aussi une forte incidence sur la qualité de l'air en favorisant **les mobilités alternatives** et moins polluantes.

Incidences sur les déchets et l'économie circulaire

22 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Les incidences positives sur les déchets et l'économie circulaire passent par **l'optimisation du système de gestion et de traitement des déchets**, leur **réduction à la source**, ainsi que **l'augmentation de leur recyclage et de leur réutilisation**. Le sous axe 2 de l'axe 3 « Faciliter les initiatives pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation » se focalise particulièrement sur ces questions. L'action 41 « Prendre en compte l'impact environnemental des manifestations publiques et de l'agglomération dans leur organisation » est aussi particulièrement centrée sur cette thématique qui cible principalement la réduction des déchets.

Incidences sur la ressource en eau/ cycle de l'eau

26 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Celles-ci étant principalement centrées sur **l'amélioration de la qualité de l'eau**, la **réduction des pollutions** dans l'eau ainsi que le **changement de pratiques agricoles** plus respectueuses de la ressource. L'action 8 « Protéger et optimiser la ressource en eau » est particulièrement ciblée sur cette thématique. A cela s'ajoute les actions 7 « Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles et restaurer la continuité écologique » et les actions du sous axe 2 de l'axe 2 « Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques » qui favorisent le développement de **l'agriculture biologique et de saison** qui induit donc une pression moindre sur la ressource en eau.

Incidences sur les milieux naturels et la biodiversité

27 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. L'action 7 « Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles et restaurer la continuité écologique » ainsi que l'action 9 « améliorer la biodiversité du territoire », les actions de l'axe 2 « Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives », les actions du sous axe 3 de l'axe 1 « Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité » ainsi que les actions du sous axe 2 de l'axe 1 « Préserver et agir en faveur de la biodiversité au sein de Flers Agglo et des

communes » présentent de fortes incidences positives sur les milieux naturels et/ou la biodiversité. Le **changement de pratiques agricoles, la limitation de l'artificialisation, l'incitation à des aménagements respectueux des milieux et de la biodiversité**, ainsi que la **réduction des pollutions** sont autant de leviers permettant ces incidences positives.

↳ Incidences sur la santé et la qualité de vie :

38 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique, ce qui représente 86% des actions du PCAET. L'amélioration de la santé et de la qualité de vie passent principalement par **l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau** et la **diminution des émissions de GES**. **La participation citoyenne** est aussi un grand facteur améliorant le cadre de vie. **Les nombreuses actions de sensibilisation** vont aussi permettre aux habitants d'améliorer leur santé et leur cadre de vie tout en renforçant les actions du PCAET. Les actions de tous les axes jouent ainsi un rôle positif sur la santé et la qualité de vie que cela soit directement ou indirectement. L'action 14 « Prendre en compte la biodiversité et l'urbanisme favorable à la santé dans les projets publics » se concentre essentiellement sur le volet santé tandis que l'action 22 « Créer un restaurant d'insertion solidaire valorisant les circuits courts » va fortement bénéficier à l'amélioration du cadre de vie et de sa qualité. Des actions comme l'action 23 « Adapter les productions aux besoins du territoire et aux changements climatiques », l'action 24 « Mettre en place un budget participatif orienté vers des projets d'éco-citoyenneté », l'action 20 « Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective », l'action 18 « Valoriser les circuits-courts auprès de la population » ont un effet plus transversal sur cette thématique.

6.2. Les impacts négatifs et les points de vigilance ciblés à quelques thématiques

Les **impacts négatifs** (impacts qui ne peuvent être évités) :

⇒ Il n'y a **aucun point négatif** au sein du plan d'actions du PCAET Flers Agglo.

Les **points de vigilance** (un impact potentiellement négatif, à anticiper par des mesures éviter/réduire/compenser) :

↳ Incidences sur les déchets et l'économie circulaire

6 points de vigilance portent sur cette thématique et tous portent sur **les travaux d'aménagement**. Plus précisément, ils posent la question de la **gestion des déchets des chantiers** d'aménagement qui sont présents sur les actions du sous axe 1 de l'axe 1 « Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique » ainsi que des actions de développement d'EnR&R et d'amélioration du réseau énergétique telle que l'action 27 « Accompagner le développement de filières locales de production d'énergies renouvelables » et l'action 26 « Accompagner la planification énergétique territoriale ». Le sous axe 3 de l'axe 3 « Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives » pose aussi cette question au vu du nécessaire aménagement que posent ces actions. Néanmoins il a été jugé excessif de considérer ces actions comme soulevant un point de vigilance sur ce sujet.

↳ Incidences sur la ressource en eau / le cycle de l'eau

2 actions présentent des points de vigilance sur cette thématique. L'action 27 « Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables » présente des points de vigilance sur ce sujet. Les **aménagements destinés à la production d'ENR** peuvent générer des incidences négatives sur la ressource en eau. De plus, les **déchets** produits lors des travaux et aménagements peuvent avoir des incidences néfastes sur la ressource en eau : une gestion rationnelle et durable doit donc être assurée. La deuxième action présentant un point de vigilance marqué sur cette thématique est l'action 38 « Proposer une offre d'achat groupé d'énergie pour les particuliers » qui pourrait impliquer un **effet rebond** tel que la réduction du prix de l'énergie permise par l'achat groupé se traduise en une hausse des consommations énergétique, qui selon la **source d'énergie** et son **origine spatiale** peut impliquer des incidences négatives sur l'eau, même si celles-ci n'affectent pas directement le territoire de Flers Agglo.

↳ Incidences sur les milieux naturels et la biodiversité

9 actions présentent des points de vigilance sur cette thématique. Celles-ci sont principalement portées sur **l'aménagement**, que cela soit dans la **rénovation énergétique** avec les actions du sous axe 1 de l'axe 1 « Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique » , le développement **d'aménagement pour les mobilités douces** telle que l'action 32 « Développer le réseau cyclable sur le territoire de Flers Agglo », les aménagements pour **le développement des EnR&R** avec l'action 27 « Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables » ou les **aménagements pour la maîtrise de l'énergie** telle que l'action 26 « Accompagner la planification énergétique territoriale ».

↳ Incidences sur la santé et la qualité de vie

3 actions présentent des points de vigilance sur cette thématique. La totalité des points de vigilance portant sur ces actions concerne **l'aménagement**. Que cela soit les aménagements liés à l'énergie avec l'action 26 « Accompagner la planification énergétique territoriale » et l'action 27 « Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables » ou bien à d'autres types d'aménagement comme l'action 29 « Accompagner les acteurs économiques dans la réduction de leurs déchets ».

7. Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

7.1. Évaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000

Cette partie a pour objectif d'étudier les impacts potentiels que peuvent présenter les actions du PCAET sur les zones Natura 2000 et d'ainsi prévenir d'éventuels impacts négatifs en les évitant ou en les limitant.

Parmi le panel d'actions prévues dans le PCAET, aucune n'est spatialisée sur ou en proximité du site Natura 2000 du **Marais du Grand Hazé**, seul site sur le territoire et aucune ne prône la labélisation de nouvelles zones de protection.

7.2. Synthèse de l'analyse des zones Natura 2000

Le plan d'actions du PCAET ne comporte a priori aucune action ayant des incidences sur les zones Natura 2000.

Il faut néanmoins souligner les points de vigilance apportés dans la partie « Analyse environnementale du PCAET » sur les incidences du plan d'actions sur la biodiversité et les continuités écologiques. Ces points de vigilance sont ainsi transposables aux zones Natura 2000, car tous les projets d'aménagement, selon leur localisation, peuvent avoir des incidences négatives sur un site, par exemple. Ainsi, l'action 26 « Accompagner la planification énergétique territoriale », l'action 27 « Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables » et l'action 32 « Développer le réseau cyclable sur le territoire de Flers Agglo » qui pourraient, selon le détail de leur réalisation, avoir des incidences négatives sur le site Natura 2000.

L'évaluation des incidences Natura 2000 sera démontrée de manière plus fine, à l'échelle de chaque projet, et l'absence d'impacts sera justifiée.

Il faut également souligner l'importance de l'action 9 « Améliorer la biodiversité du territoire », prévoyant la mise en place d'une diversité d'actions tels que la lutte contre les espèces invasives, l'identification de nouvelles zones humides à fort enjeu à préserver et restaurer, la plantation d'espaces boisés adaptés au changement climatique ainsi que des campagnes de sensibilisation. Tout cela permettra ultimement de favoriser la biodiversité sur le territoire et la résilience des milieux naturels.

8. Mesures envisagées pour « Éviter, Réduire et si possible Compenser » les conséquences dommageables du PCAET

Les impacts d'un projet, d'un plan ou d'un programme sur l'environnement peuvent se traduire par une dégradation de la qualité environnementale. La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Des recommandations auront été proposées pour chaque action lorsque jugé opportun. Néanmoins, le prisme stratégique et l'échelle de planification territoriale du PCAET ne permet de préciser spécifiquement à chaque action les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation qui seront à intégrer lors de la mise en œuvre de l'action.

9. Dispositif de suivi et indicateurs du PCAET

Comme toute démarche planifiée visant à l'amélioration continue, le PCAET nécessite une évaluation pendant les différentes phases de sa mise en œuvre. Ainsi, plusieurs indicateurs ont été définis afin de pouvoir suivre l'évolution du plan et s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre l'objectif fixé.

Toute la difficulté des démarches d'évaluation consiste à ne pas confondre l'observation, le suivi, et l'évaluation qui ont tous les trois des objectifs et rendus différents :

- **L'observation** consiste à connaître l'évolution socio-économique et environnementale du territoire. Il s'agit de produire un état des lieux des données à différents moments, permettant de saisir les enjeux du territoire ;

- **Le suivi** est la mesure de l'état d'avancement des réalisations et des résultats du PCAET, en flux tendu, c'est le recueil régulier d'informations et la vérification à intervalles rapprochés des progrès réalisés sur le court terme ;
- **L'évaluation** permet de connaître, mesurer, comprendre, apprécier/juger, débattre, réorienter, décider et mieux agir. Il s'agit dans ce cas d'émettre des réponses à des questions, des avis et des préconisations afin d'améliorer la démarche de PCAET.

Afin de permettre l'évaluation globale (Observation + suivi + évaluation) du PCAET de la Communauté d'agglomération de Flers Agglo, des indicateurs sont définis directement dans le plan d'action, permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'action et de mesurer l'impact de l'action.

Enfin, suite à la réalisation de l'évaluation environnementale, des indicateurs complémentaires ont été ajoutés.

10. Suivi du PCAET envisagé par la collectivité

Le suivi du PCAET sera effectué annuellement par l'information des indicateurs de suivi, par les porteurs de projets de chaque action. Le Comité de Pilotage du PCAET se réunira pour prendre connaissance de l'état d'avancement de celui-ci et proposer de modifier la priorisation des actions, et de veiller aux moyens déployés pour la mise en œuvre du PCAET.

Le PCAET fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours (2028 / N+3) et en 2031, comme prévu par la législation en vigueur.

Le plan Climat Air Energie Territoriale de Flers Agglo est se
compose des 6 documents suivants :

TOME 0 – SYNTHÈSE DU PCAET

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 - CONCERTATION - PROSPECTIVE – STRATÉGIE

TOME 3 – PLAN D’ACTIONS

TOME 4 – ÉTAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT (EIE)

TOME 5 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EES)

TOME 6 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L’EES

CADRE DE DEPOT RÉGLEMENTAIRE

(L’élément en gras est celui objet du présent document)

L’ensemble des documents est téléchargeable sur le site internet
de Flers Agglo à l’adresse : <https://www.flers-agglo.fr/>

© Flers Agglo

L’ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de Flers Agglo. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l’objet d’une demande écrite aux autorités compétentes au sein de Flers Agglo.



41 rue de la Boule 61103 Flers

Standard : 02 33 64 66 00

www.flers-agglo.fr

Publié par Flers Agglo, Juin 2025.

Étude réalisée par

